

Québec, le 11 février 2008

Monsieur Luc Papillon  
Directeur général adjoint  
Ville de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

**Objet :   Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie  
(secteur nord)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29, 30 et 31 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Les résidants du secteur Lachenaie bénéficient d'une gratuité quant à la disposition de leurs matières résiduelles.
  - Est-ce que cette gratuité s'applique strictement à l'enfouissement de leurs matières résiduelles au lieu d'enfouissement de Lachenaie ou s'applique-t-elle également à la collecte des matières résiduelles ? Dans la négative, quel est le coût actuel défrayé par les résidants pour la collecte de leurs matières résiduelles ?
  - Est-ce que les sommes perçues annuellement (1,10 \$/tonne enfouie) à titre de redevances continueront dans le futur à servir aux mêmes fins pour lesquelles elles sont présentement utilisées où entrevoit-on d'autres objets d'utilisation ? Détaillez les orientations futures qu'entend prendre la ville de Terrebonne quand aux redevances ainsi perçues.
  - Outre la gratuité du secteur Lachenaie, la ville de Terrebonne profite d'un tarif préférentiel au regard de la disposition de ses matières résiduelles. Ce dernier intègre-t-il le coût de la collecte des matières résiduelles ou celui-ci est-il défrayé à part ? Si tel est le cas, quel est le coût à la tonne lié à la collecte des matières résiduelles ?
  
2. Veuillez documenter l'évolution en nombre de résidences au Carrefour des Fleurs de 1979 à 2008.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 19 février prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 3 mars 2008.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission